

Conseil académique du 15 octobre 2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-4 et L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université de La Réunion, notamment son article 19 ;

Vu la délibération n°CAC-2019-6 du conseil académique dans sa séance du 02 juillet 2019 relative au complément de la campagne emploi 2019 (moyens ORE) ;

Vu la délibération n°2019-52 du conseil d'administration dans sa séance du 04 juillet 2019 relative au complément de la campagne emploi 2019 ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil académique valident la **fiche de poste relative à la campagne d'emplois – Enseignants-chercheurs 2019** :

- **MCU – section CNU 63(62) de l'UFR Sciences et Technologies** – unité de recherche : **EA Laboratoire d'énergétique, d'électronique et procédés (LE2P)**.

La fiche de poste est annexée.

Résultat des votes à main levée :

Nombre de présents ou représentés au moment du vote : 49

Nombre de voix Oui : 49

Nombre de voix Non : 0

Nombre de voix Abstention : 0

Fait à Saint-Denis le 13 novembre 2019

Le Président du Conseil académique

Signé

Professeur Gilles LAJOIE